L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 16 NOVEMBRE.

FEUILLETON.

LE FILLEUL D'UN MARQUIS

—PAR—

ANDRÉ THEURIET.

PREMIÈRE PARTIE.

(Suite).

—Voilà la cloche, Laurent, s'écria-t-elle, tu n'as que le temps de déjeuner et de te chausser.... Tu sais tes leçons, n'est-ce pas?

Cela, c'était la réalité. L'enfant baissa le nez sur son livre, il n'avait pas lu le chapitre du *que retranché* et savait à peine la première ligne de sa page du *Selectæ*. Il devint rouge, manqua de s'étrangler en avalant son lait, et, rassemblant ses livres et ses cahiers dans son sac de cuir, il alla silencieusement dans la cuisine chausser de gros souliers aux semelles libéralement garnies d'un losange de clous. Mlle Sophie le coiffa de sa casquette et l'embrassa en lui recommandant d'être sage. La tante Constance, en camisole et en bonnet de nuit, balayait vigoureusement l'atelier où allaient venir les apprenties. Elle se contenta de frotter son menton semé de poils rudes contre la joue de son neveu, et lui cria quand il fut sur le pas de la porte: — Surtout pas de taches d'encre, et ne va pas *gibler* avec les polissons des rues!

Laurent n'entendit pas cette prudente recommandation. Il commençait à avoir des transes en songeant à ses leçons. Le vieux collége était situé à mi-côte, à quelques pas de la boulangerie. De la place on voyait le rectangle formé par ses hautes toitures, et dans un angle son petit clocher en éteignoir. Ce matin, l'enfant aurait voulu que le collége fût à l'autre extrémité de la ville et qu'on n'y arrivât jamais. Il marchait lentement, et cependant au bout de deux minutes il se trouva sous le porche voûté, tout grouillant d'écoliers tapageurs. Silencieux et l'air hagard, il s'adossa au mur et regarda vaguement les arabesques des arceaux au milieu desquelles on lisait ces deux vers latins:

Sint domus huic donec fluctus formica marinos
Ebibat, et totum testudo perambulet orbem (1).

(1) ("Que cette maison reste debout jusqu'à ce que la fourmi ait bu les flots de la mer et que la tortue ait fait le tour de la terre.")

Bien des fois, avant l'ouverture des classes, ces vers, d'une pédanterie naïve, avaient amusé l'imagination de Laurent, il s'était bien souvent demandé, avec une curiosité narquoise, quelle figure pourrait bien avoir une fourmi avalant les flots de la mer; mais ce matin l'inscription de Gilles de Trèves lui faisait l'effet d'une de ces phrases qui reviennent opiniâtrément dans un cauchemar. Pâle, avec un petit frisson dans le dos, il se répétait machinalement: *Fluctus formica marinos*.... Si seulement ces mots baroques avaient pu se transformer en formule cabalistique pour charmer le professeur pendant la récitation du *Selectæ!*

Huit heures sonnèrent. La grande porte s'ouvrit, et les élèves, deux par deux, défilèrent dans la vaste cour rectangulaire entourée par les arcades cintrées d'un cloître. La classe du septième était à main gauche, dans l'angle du cloître. Quand Laurent y entra avec ses camarades, les externes étaient déjà à leurs bancs; un poêle de fonte rouillé, et dans la salle régnait une âcre odeur de pain grillé et de pommes rousies, indiquant à quelles préparations culinaires les internes s'étaient livrés en attendant le professeur. Celui-ci, grave, avec un collier de barbe et des lunettes bleues, venait de monter en chaire et feuilletait ses notes. Il récita rapidement la prière en bredouillant, puis frappa le rebord de la chaire du plat de sa règle, pour obtenir le silence, et la récitation commença.

—Voyons le *Selectæ*, dit d'une voix brève le professeur qui se nommait M. Dordelu; commencez, Husson!

Laurent, le cœur serré, ne bougea pas. Il se demandait encore si c'était bien son nom qui avait été prononcé; les oreilles lui tintaient.—Allons! allons! reprit le professeur impatienté.

Laurent quitta lentement sa place et vint se planter devant la chaire toute taillée d'inscriptions et de noms d'élèves. Sa pauvre petite figure, ordinairement si éveillée, était pâle et tirée. Il lui semblait que son corps s'était soudain rétréci, et il se sentait tout rapetissé dans ses vêtements étriqués.—Il faut que les cheveux des enfans soient nourris d'une vigoureuse sève pour qu'ils ne blanchissent pas tout d'un coup dans de pareilles transes.—Laurent n'osait pas desserrer les lèvres, il espérait encore qu'un incident miraculeux viendrait le sauver, qu'on crierait: Au feu! dans la cour, ou que le principal ferait subitement appeler M. Dordelu.—Hé bien! répéta celui-ci en agitant sa règle, nous attendons!.... *Maxima*....

Et Laurent, la tête perdue, les yeux fixés sur le bout de ses souliers, se mit à continuer:—*Maxima debetur*......—Puis il s'arrêta, les larmes aux yeux.

Puero reverentia, souffla derrière lui une voix charitable.

Laurent entendit mal et reprit:—*Quaro reverentia*....

—*Puero!* interrompit aigrement M. Dordelu, *quaro* serait une faute.... Continuez.

—Je ne sais plus, monsieur! murmura humblement l'infortuné, qui sentait les sanglots le prendre à la gorge.

—Hein? quoi?.... vous ne savez plus! s'écria M. Dordelu exaspéré, vous que je me plaisais à citer comme un modèle!.... Vous ne savez pas vos leçons, ce matin!

Les élèves, qui jalousaient Laurent parce qu'il était toujours le premier, s'étaient mis à chuchoter et à rire derrière son dos.—Il avait sa dose, dit l'un d'eux d'un air entendu. Il n'était pas en train d'étudier, il faisait des grimaces.

—C'est qu'il a été nier au bal du préfet.

Il y eut un formidable éclat de rire dans la classe.

—Oui, reprit l'impitoyable gamin, ma mère l'a vu..... Il gardait les paquets au vestiaire avec sa tante.

Et les rires de redoubler, tandis qu'au pied de la chaire le malheureux Laurent, suffoquant ses larmes, avait un pouce de rouge sur la figure.

—Silence! s'écria le professeur en tapant sur sa chaire, puis, lançant un regard froidement ironique à l'enfant:—Ah! vous allez au bal, monsieur Husson; vous dansiez, j'en suis fort aise...." Eh bien! vous passerez votre récréation de midi à apprendre votre leçon et à me copier vingt fois la règle: *Musica me juvat*... Vous vous macérerez avec du pain sec. Faites prévenir vos parens de ne pas vous attendre pour dîner.... Et maintenant vous pouvez retourner à votre place!

Laurent regagna son bout de table en se faisant violence pour ne pas sangloter, tandis que les quolibets se croisaient au tour de lui.

—Voilà ce que c'est que de faire carnaval, chuchotait un voisin; servait-on des rafraîchissemens au vestiaire?

—Non, repartait un autre, les messieurs lui donnaient deux sous pour sa peine en reprenant leur manteau....

A dix heures, Laurent resta seul enfermé dans la classe, et à midi on lui apporta un chanteau de pain avec un gobelet d'eau claire. Il eut tout le loisir de méditer sur l'amertume des lendemains de fête. Pour lui, le plus dur de la punition, ce n'était ni le pensum ni le pain sec, c'était l'idée de rentrer à quatre heures au logis, où l'attendaient les réprimandes de la tante Constance et les colères froides du père Husson. Loin de trouver sa récréation trop longue, il aurait voulu que l'après-midi ne finît jamais. A deux heures, la classe recommença. Quand les externes rentrèrent, traînant leurs pieds crottés et secouant leurs casquettes mouillées, Laurent tourna vers chacun d'eux sa figure inquiète, comme pour lire dans leurs yeux ce qui s'était passé à la boulangerie pendant son absence. Son proche voisin le poussa du coude et lui chuchota dans l'oreille:—Ton père était sur sa porte; M. Dordelu lui a parlé.... Oh! là là! je ne voudrais pas être dans tes culottes quand tu rentreras ce soir *chez vous!*

L'enfant devint tout pâle. A mesure que les exercices de la classe se poursuivaient, il sentait le cœur lui manquer. Enfin, quatre heures sonnèrent. La voix grêle de la cloche annonça la sortie, la grande porte se rouvrit, et les externes se précipitèrent dehors avec un joyeux tapage d'oiseaux lâchés.

Laurent passa le dernier sous le porche. Il regarda d'un air épeuré la Côte-des-Prêtres, dont les écoliers dégringolaient bruyamment la pente caillouteuse, au bas de laquelle s'étalait la devanture de la boulangerie Husson; puis soudain, ne se trouvant pas encore suffisamment préparé à affronter les colères qui attendaient sa rentrée, il tourna le dos à son logis et grimpa rapidement vers le petit *pâquis* d'où l'on dominait le collège et une partie de la ville basse.—La pluie avait cessé, le vent avait séché les chemins; de longs nuages gris couraient dans le ciel en rasant les coteaux de vignes où des faisceaux d'échalas faisaient çà et là des taches grises sur la terre brune. Laurent huma l'air et résolut de ne rentrer chez lui que lorsque le jour serait tout à fait tombé. Il lui semblait qu'à la nuit close il trouverait plus de courage pour se glisser dans la boutique paternelle. Sa casquette abaissée sur ses yeux, son sac d'écolier lui battant l'échine, il rasait les murs évitant les rues fréquentées et marchant d'un pas tantôt précipité et tantôt hésitant. Il était inquiet et craintif comme un chien perdu qui file la queue basse, s'arrête timidement pour flairer le vent, et repart tout droit devant lui comme une flèche.

Il contourna les quartiers de la ville haute, dévala le long du sentier qui aboutit à la coulée de Polval et gagna ainsi les faubourgs où viennent s'embrancher, près de la rivière, les routes de Strasbourg et de Metz. Il s'arrêta un moment sur le pont et regarda mélancoliquement l'Ornain couler entre deux rangées de peupliers. Cinq heures venaient seulement de sonner, et faisait encore grand jour: tout au fond de la double file des arbres, au-dessus de la rivière, les rayons du soleil couchant filtrant obliquement entre les nuages teignaient en rose la cime des peupliers et pailletaient l'eau sous les arches du pont. Des cris d'enfants se mêlaient au bruit du battoir des laveuses et au nasillement des canards. Sur l'un des quais, exposé au midi et surnommé pour cette raison *le Poêle des gueux*, des écoliers jouaient bruyamment à la marelle. Laurent eut peur d'être reconnu et s'enfuit du côté de la route de Strasbourg.

Dans l'état d'anxiété où il était, il enviait le sort de tous les gens qu'il voyait,—le rémouleur tournant sa meule à l'angle du pont, le roulier assis, jambes pendantes, au flanc de sa lourde voiture, le casseur de pierres accroupi devant son tas de cailloux,—tous paraissaient plus heureux que lui. Arrivé en pleins champs, il s'arrêta au revers d'un fossé et se mit à réfléchir aux suites de son équipée. Bien sûr on lui ménageait au logis quelque verte correction; il savait déjà à quoi s'en tenir sur les duretés de Memmie Husson, qui le traitait plutôt en maître qu'en père. Par moments, il se demandait s'il ne ferait pas mieux de s'en aller tout de suite chez son fameux parrain. Il avait bien retenu l'adresse indiquée par le marquis. Il questionnerait les gens, et on le renseignerait sur le chemin des Islettes. Au besoin, il coucherait chez de braves paysans qui lui offriraient un souper et un gîte;—il se trouvait de ces âmes charitables dans les livres de contes qu'il avait lus.—Il arriverait ainsi le lendemain chez son parrain et serait reçu comme l'enfant prodigue....

Il en était là de sa méditation, quand un bruit de *sonnailles* et de claquemens de fouet lui fit relever la tête. Sur la route défilait un long convoi de charrettes couverts de bâches grises et traînées par de misérables haridelles. Les charrettes se succédaient lentement dans le crépuscule, les chevaux tiraient d'un air éreinté, les hommes juraient d'une façon terrible, et de toutes côtés pullulaient des enfants demi-nus, aux cheveux couleur filasse.—C'étaient des émigrans allemands qui gagnaient le Havre à petites journées.—Ces pauvres gens firent à Laurent l'effet d'affreux bandits, et le guérirent brusquement de ses idées de voyage. Il s'imagina qu'ils le regardaient de travers; ils se le montraient l'un à l'autre en baragouinant leur jargon guttural; il se rappela alors des histoires d'enfans volés par des bohémiens, la peur le prit, et il s'enfuit à travers les prés jusqu'au faubourg.

Quand il rentra en ville, la nuit était venue, ses pieds étaient las, et son estomac criait la faim. Il fallait décidément regagner la boulangerie, et il s'achemina, piteusement, vers la place de la Couronne. Au tournant de la rue des Juifs, lorsqu'il aperçut la maison, son cœur se remit à battre, et la seule vue de la devanture vitrée où se dessinaient vaguement des miches rondes et des bocaux de biscuits lui coupa l'appétit.

(*A continuer.*)

Il faut que la moitié de notre stock de chaussures soit vendue dans trente jours C'est une vente forcée. Venez donc profiter de l'occasion que vous offre le Magasin Rouge, coin Royale et Dumaine.

REGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes.
Washington, 13 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes:

Section 15.—Les journaux et les brochures d'occasion, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, ou à être distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires non cachetées, seront transmis par la malle au taux de 1 cent par deux onces ou moins, et de 1 cent par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de 3e classe pourra écrire au dos son nom ainsi que le nom des articles renfermés. Les éditeurs de journaux et publications périodiques envoyés à des abonnés régulers peuvent indiquer par écrit sur l'envoi l'époque de l'expiration de l'abonnement. Les adresses sur cartes postales ou circulaires non cachetées peuvent être ou écrites, ou imprimées, ou fixées au dos.

Section 16.—Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de 3e classe, autre que ce qui est désigné dans la section précédente, le port sera payé comme auparavant,—1 cent par onces ou fraction d'once.

LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus; Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwille, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une huiotte ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte defruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes, de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7—Décrètent de plus Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau (excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13—Décrètent de plus; Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

AMERIQUE, Defert, mercredi, 14 novembre.
LABRADOR, Sanglier, mercredi, 28 novembre.
FRANCE, Trudelle, mercredi, 12 décembre.

Prix du passage (en or) pour le Havre.
Première cabine (vin compris)..........$100
Deuxième — $65
Troisième — $35

Prix du passage (en or) pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris).... $90 à $100
Deuxième — $65
Troisième — $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérique* ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent.
Gallier Court, Lettre H.
Nouvelle-Orléans.

4 mai

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer KNICKERBOCKER, Kemble, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, JEUDI, 22 Nov., à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3|4 pour cent.

Passage—Cabine..........$50.
— Entrepont..........25.
— Billet d'excursion 80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 41.

mai—1an

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.

Jusqu'à nouvel ordre, le steamer CAMELIA, partira du Lac, comme suit:

Le LUNDI, et le JEUDI à l'arrivée du train de 11 heures du matin, le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi, du N. O. City Railroad partant, de la rue du Canal.

Retour: il quittera Madisonville le LUNDI, à 4 heures et demie du matin, le MARDI et le VENDREDI, à 7 heures et demie du matin, le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à "Old Landing."

Il se reliera, à chaque voyage, avec le steamer Ruby, pour Covington.

FRET.

Le "Camelia" recevra le fret, à chaque voyage, au Pont Magnolia, près du Bassin.

Ces voyages se feront tant que le Steamer ne sera pas arrêté par le mauvais temps ou les basses eaux.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
25sept— Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur, NATCHEZ,
T. P. Leathers, Capitaine,
J. F. Muse, Commis.

Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JANNEY & WORK, 106 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer du Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, Agent.
25sept—3m Au No 38 de la rue des Magasins.

BAYOU SARA.

Deux voyages par semaine. Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Lobdell Store, Baton-Rouge, Plaquemine et tous les débarcadères intermédiaires, le paquebot de première classe,

OUACHITA BELLE,

J. C. Libano, capitaine, J. H. Mossop, commis, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER, 82 Gravier.
LORD & McPEAKE, 45 Camp.

Oct 4

Paquebot de la Nouvelle Orléans de la côte et de Baton Rouge.

Deux voyages par semaine.

JOURS de départ tous les MERCREDIS matin à 10 heures et tous les SAMEDIS soir à cinq heures. Le bateau à vapeur,

ST. JOHN,
J. P. McELROY, Capitaine,
Commis.

Jours de retours à la Nouvelle Orléans, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
E. G. MELANCON,
10 nov No. 32 Bienville.

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bàton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.

Voyage de retour Dimanche et Mercredi. Le bon bateau à vapeur

JOHN H. HANNA,
E. BERGERON, Capitaine,
P. DELAHOUSSAYE, Commis.

Voyage de retour, tous les SAMEDIS et MERCREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. G. MELANCON,
No 32 rue Bienville.

Paquebot de la Côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.

HENRY TETE,
J. F. AUCOIN, Capitaine
M. H. LANDRY, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les JEUDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS matin.

Le TETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET,
105 rue Decatur, près St Louis.

18juillet—1an

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier automne prochain comme ci-dessous:

De Brême		De la Nlle-Orléans
Frankfurt..	10 oct. environ	14 nov.
Nuremberg	21 nov.	22 déc.
Frankfurt	19 déc.	20 janv.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Hâvre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nlle-Orléans;

Chambre......$150 en or Entrepont......$36, n or

De la Nlle-Orléans à Southampton, Hâvre ou Brême:

Chambres....$150 en or. Entrepont....$45 en or.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres....$25 en or, Entrepont....$15 en

Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre à la Nlle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
19 juin No. 42 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 20 février 1877, Le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quintera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nlle-Orléans. Le bateau qui se reliera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour la même jour à six heures du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 3 heures tard livré le lendemain matin.

C. B. PAYNE,
Surintendant.

Bureaux de la Compagnie du Chemin de fer de la ville.

No. 124 RUE DU CANAL.

Nouvelle-Orléans, 2 novembre 1877.

Jusqu'à nouvel ordre, les trains du lac, aller et retour, circuleront comme suit:

DE LA VILLE.	DU LAC.
7 heures du matin.	7:45 heures du matin.
8:30 ..	9:15 ..
10 ..	10:45 ..
11:30 ..	Midi et quart
1 h. de l'après-midi	1:45 h. de l'après-midi
2:30 ..	3:15 ..
4 ..	4:45 ..
5:30 ..	6:15 .. du soir
7 .. du soir	8 ..

3 nov—1m C. C. LEWIS, Secrétaire.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.	Arrivée.
Exprès le Dimanche seulement.......7.55 A. M.	Exprès, le Dimanche seulement...8.35 A. M.
Exprès..........5:00 P. M.	Exprès..........9.30 P. M.
Train à passagers, Dimanche excepté 7. 50. A. M.	Train à passagers, Dimanche excepté 5. 45 P. M.

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville St Louis, Philadelphie, Washington et Baltimore, sans changement de voiture, et jusqu'à New-York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. E. ROBINSON,
21 nov Surintendant.

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART	ARRIVE
Express, Sunday only.......7.55 A. M.	Express, Sunday only.......8.35 A. M.
Express..........5:00 P. M.	Express..........9.30 P. M.
Passenger, except Sunday....7.50 A. M.	Passenger, except Sunday.......5. 45 P. M.

Pullman Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St. Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. E. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent, 1erjuin

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DÉPARTS.	ARRIVÉES.
Express No 1...5:30 P M	Express No 2...10:30 A M
Express No 3...6:15 A M	Express No 4...6:15 P M

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee. Pour St. Louis, un char Pullman est attaché au train Milan, Tennessee, ce qui permet aux voyageurs en destination de St. Louis de s'y rendre sans changement de voiture. Un seul changement jusqu'à New York, et les villes de l'Est.

Le train de vendredi soir ne se relie pas à Du Quoin pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nlle-Orléans et Mocomb City partent de la Nlle-Orléans à 2h.30m P M, le samedi, et à 7 h 30 m le dimanche. Ils arrivent à 9 h 15 m A M et à 9 h.50 P M, le dimanche, et à 9 h 30 m A M le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune, sous le City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. FROST, V. P. & D. G. 14 ly. 76

Great Jackson Route.

New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road Line.

Double Daily Through Trains.

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 12th 1877, as follows:—

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1...5:30 PM	Express No 2...10:30 AM
Express No 3...6:15 AM	Express No 4...6:15 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, Tennessee

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the train, ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection at DuQuoin for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb-City.

Leaves New Orleans 2:30 PM Saturday, and 7:30 A M Sunday.

Arrives to New Orleans at 9:50 PM Sunday, and 9:30 AM Monday.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. CLARKE, V P & G. M. 1a'y 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne tous les jours, à HUIT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 9 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui n'expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDLEY,
Surintendant.

Pour frêt et passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.

11mai CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains..........$213,424
Pertes payées..........74,741
Bénéfice net..........68,433

A une élection qui eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année courante:

P. Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Girdner,
William Hart,	Emile Gauche,
Davis Jackson,	John H. Hanna,

F. J. Gasquet,

Et, le 8 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 15 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois; un dividende de 4 pour cent sur le capital payé et un dividende de 35 pour cent sur les primes payées par les actionnaires, ce qui fait, avec la réfaction (rebate), 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payées en plein se payeront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton Rouge, Ouest et Est-Feliciana.

H. C. BERNARD, à Brulé Landing, Ouest Bâton Rouge.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.

LANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville paroisse des Avoyelles.

MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.

M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.

M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-poste Plaquemines, paroisse Iberville.

D. ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.

P. DAMARE, St-Martinville.

VALERY THIBODEAU, Pont-Bré

A. DURIO, Arnaudville.

M. PETETIN, Grand-Côteau.

ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.

A. NEVEU, Vermillionville.

LAURENT CHÉRI, Plaquemines (Iberville).

A. BOYER, Moreauville (Avoyelles).

SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Jeanville (Texas).

WM. HUDSON, à Jeanerette, paroisse Ste-Marie.

EDGARD DELERY, Baie st. Louis, Miss.

A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix d l'abonnement.

RAPPORT ANNUEL DE LA Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican,

Pour l'année expirée le 8 janvier 1877.

RAPPORT DU SECRETAIRE.

Etat de la Société le 10 janvier 1876.

Membres actifs..........142
" honoraires..........10
Admissions, membres actifs..........27
" " honoraires..........3
Expulsions, " actifs..........18
" " honoraires..........1
Résignations, " actifs..........2
Décès, " " 1
" " honoraires..........1

Etat actuel de la Société.

Membres actifs..........157
" honoraires..........11

Rapport du Comité de Secours.

Visites et secours à 26 membres.
Secours en argent, hebdomadaires ou mensuels..........$201
Honneurs funèbres et dépenses..........268
Total..........$469

Rapport du Secrétaire des Finances.

Dû par des membres..........$864

Rapport condensé du Trésorier.

En caisse le 10 janvier 1876..........$2,871 30
Reçu de membres, pour quotités, assessements et amendes..........2,586 30
Reçu d'autres sources..........189 85
Total..........$ 5,647 45
Dépenses par le comité de secours..........$ 469 70
Dépenses pour divers..........1,265 18—$ 1,734 90
En caisse ce jour..........$ 3,912 55

Actif de la Société.

En caisse..........$ 3,912 55
Effets à recevoir..........299 32
Propriété foncière..........710 00
Meubles et autres effets mobiliers..........1,024 75
Total..........$ 6,027 32

Passif—"Aucun".

Election pour l'année 1877.

Président, Hon. Juge A. L. TISSOT.
Vice-président, Dr EMILE DOUMEING.
Secrétaire, FRANK LEEFE.
Secrétaire des finances, ELIE LAMBERT.
Trésorier, GEO. E. FORSTALL.
Grand Maréchal, CHAS. T. SONIAT.
Médecin, Dr EMILE DOUMEING.
Pharmaciens, P. BARTHE,
" VALAIN VIGNAUD,
" A. F. BERET,
" L. H. VON GOHREN.

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No 14 de la rue Carondelet.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 27 septembre 1876.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expiré le 31 août 1876.

PASSIF.

Reçu pour primes d'incendie..........$111,953 88
Reçu pour primes de rivière..........7,889 35
Reçu pour primes de mer..........18,694 63
Primes non expirées le 31 août 1875..........42,620 00
— $236,15

A déduire:
Primes non expirées le 31 août 1876..........40,000 00
Primes remboursées..........3,871 33
— 43,871 33

Montant net des primes..........$183,286 33

En moins:
Pertes par le feu....$22,132 37
Pertes sur les rivières..........25,840 86
Pertes sur mer..........2,525 79
Pertes non encore réglées..........5,000 00
— $55,498 82
Réassurances..........16,596 90
Réfaction (rebate) de 15 pour cent..........8,879 56
Taxes et licences..........6,009 25
Dépenses du bureau du Board des Assureurs..........30,187 24
Profits et Pertes..........5,462 77
— 66,625 63
En moins—l'intérêt $4,969 89 $21,655 94 $37,184 76
Bénéfice net..........$96,121 57

ACTIF.

Effets à recevoir pour primes et prêts sur garantie..........$45,866 97
En caisse..........14,377 86
Primes en voie de recouvrement..........12,556 49
Placé en actions de banques, Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc.....$73,203 79
En moins—la baisse des valeurs 15,000 00 58,203 79
Propriétés foncières..........5,000 00
Billets par actions..........101,906 86
Total..........$229,118 15

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

LLOYD R. COLEMAN,
Président.
JAMES A. WHITE,
Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Ville de la Nlle-Orléans,

Assermenté et signé, sous serment, pardevant moi, notaire public, ce 27 septembre 1876.

GAB GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion annuelle le 26 courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 2 1|2 pour cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein et porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, 23 octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $12,584 pour le casuel.

DIRECTEURS.

A. J. Aiken,	G. P. Harrison,
S. B. Autey,	David Hedden,
Hugh Allison,	M. Johnson,
Isaac Bloom,	Robert L. Moore,
J. A. Braselman,	H. J. Mullan,
W. T. Blakemore,	John Myers,
M. B. Briggs,	Edward Nalle,
Sam'l Boyd,	M. Pfeifer,
C. H. C. Brown,	Edward C. Payne,
John D. Cobb,	Geo. W. Sentell,
J. E. Campbell,	W. B. Thompson,
W. L. Cushing,	Frederick Wing,
Temple S. Coons,	C. W. Wood,
Benjamin Gerson,	T. S. Waterman,
P. G. Gilbert,	Lloyd R. Coleman,
	J. Davidson Hill,

1er octobre—1m

The People's Insurance Company of New Orleans,

(La compagnie d'Assurance du Peuple, de la Nlle-Orléans.)

BUREAUX No. 10, RUE CARONDELET.

SIXIEME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1877.

Sur risques de d'incendie..........$35,756 10
Sur risques de rivières..........4,238 97
Sur risques de mer..........5,168 00
Total des primes..........$45,193 07
En moins—Primes remboursées..........667 18
$47,525 89
Profits et pertes..........18,123 78
$65,649 67
En moins—Primes non expirées..........10,090 34
Montant net des Primes reçues..........$ 55,559 33

Pertes etc., payées dans la même période:

Sur risques d'incendie..........$20,420 65
Sur risques de rivières..........1,002 71
Sur risques de mer..........1,226 27
Réfaction (rebate)..........7,141 06
Réassurances..........2,413 32
Taxes..........2,929 53
Loyer..........1,100 00
Impressions, annonces, etc..........672 90
Bureau des Assureurs..........1,564 25
Dépenses etc, moins intérêt..........4,664 55
$ 43,124 23
Bénéfice net..........$ 12,435 10

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Primes en voie de recouvrement..........7,822 60
Actions de Banques et autres actions..........56,721 05
Propriétés foncières..........13,941 95
Billets garantis..........8,894 98
Billets garantis par hypothèque..........12,015 16
Effets à recevoir à courte échéance..........8,108 19
Meubles de bureau et autres installations..........2,879 13
Compte suspendu..........1,711 40
En caisse..........9,630 98
Total de l'actif..........$122,525 44

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président,
JOHN WILSON, Vice-Président,
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 10 juillet 1877.

JNO. BENDERNAGEL, Notaire

Nlle-Orléans, 19 juillet 1877.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, de déclarer un dividende de DIX pour cent sur le capital, payable sur DEMANDE; un autre dividende de CINQ pour cent en faveur de TOUS les assurés, sur le montant de leurs primes expirées de l'année finissant le 30 juin 1877, en outre de la réfraction (rebate) de 15 pour cent reçu par les dits assurés, sur le montant BRUT de leurs primes — dividende qui sera payé à dater du août 1877.

P. M. SCHNEIDAU Secrétaire.

juillet—1 m.

Etat de situation —DU— Louisiana National Bank,

A LA NLLE-ORLEANS,

Dans l'Etat de la Louisiane.

A la clôture des affaires du 22 juin 1877.

Prêts et escomptes..........$1,515,610
Surtiré..........2,509
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation..........333,500 00
Autres actions, bons et hypothèques..........158,096 52
Dû par des agents de rachat et de réserves..........1,052,119 05
Dû par des banquiers et des banques d'Etat..........33,085 91
Propriétés foncières..........234,688 59
Dépenses courantes et taxes payées..........24,787 4
Echanges pour le Clearing House..........$125,348 65
Billets d'autres banques nationales..........14,647 00
Petite monnaie, y compris les nickels..........5,432 33
Espèces—Or monnayé..........43,314 13
Argent monnayé..........4,000 00
Billets dits legal tender..........481,996 00—674,738 1
Cinq pour cent, fonds de rachat..........15,000 00
Total..........$4,034,124 09

PASSIF:

Capital payé..........1,000,000 00
Surplus..........200,000 00
Autres bénéfices non partagés..........159,685 82
Billets de Banque Nationale non rachetés..........300,000 00
Dépôts individuels..........2,165,477 87
Certificats de dépôts payables sur demande..........19,886 96
Dû à d'autres banques nationales..........111,776 51
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat..........106,307 07
Total..........$4,054,134 09

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, SS

Moi, A. LURIA, Caissier de la susdite banque, jure solennellement que je crois le susdit tableau exact

A. LURIA,
Caissier

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 7 juillet 1877.

EDGAR GRIMA,
Notaire.

Exact—Attesté:
THOS. L. AIREY,
A. M. BICHAM,
W. H. MATTHEWS,
Directeurs
8 juillet

ASSURANCES.

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA

Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie..........$188,069 51
Primes maritimes..........29,315 95
Primes de rivières..........81,924 25
— $299,308 81

Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues..........$28,235 15

Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:
Pertes d'incendie..$67,335 60
Pertes maritimes..........7,295 41
Pertes de rivières..........25,510 20
— $100,121 21

Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc..$51,3 58
Moins loyers, sauvetage, épargne, etc., 11,766 72
— $40,125 86—$140,257 07

Profits bruts..........$87,978 0

Dont $56,587 25 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets à recevoir..........$69,648 38
Prêts sur bons et sur hypothèques..........55,943 33
— 24,591 70
Prêts remboursables sur demande..........$74, 15
Argent..........62,846 71
Bons de ville..........$128,400 86
Actions de banque et autres..........72,065 00
Propriétés foncières..........72,415 63
Primes en voie de collection et suspense account..........129,544 66
— 42,415 94

Total de l'actif..........$581,422 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 19 jour de mai 1877.

W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edward J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levi,
Simon Forcheimer,	Wm H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edward Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno E. King,	Henry M. Preston
	J. J. Irby.

22 mai—

Onzième état annuel —DU— Factors' and Traders' Insurance Company.

37..........Rue Carondelet..........37

Nlle-Orléans, 17 mai 1877.

LES directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:

Primes de l'année:
Sur risques d'incendie..........$329,593 60
Sur risques de rivières..........200,960 22
Sur risques de mer..........37,222 21— 67,767 19
En moins:
Primes non expirées, 1877..........89,330 00
Primes remboursées..........9,487 27— 98,815 27
Montant net des primes..........$468,951 92

Pertes payées, savoir:
Sur risques d'incendie..........$100,277 27
" " de rivières..........104,663
" " de mer..........24,708 97— 75 72
Réassurances..........31,194 0
Réfaction (rebate)..........11,746 72
Taxes et licences de l'Etat et de la ville..........25,122 70
Bureau d'assureurs de la Nlle-Orléans..........5,428 60
Dépenses générales brutes..........29,349 44— 356,412 27
Balance..........$112,539 65
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus..........88,603 30
$201,142 95
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, dû actuellement..........100,000 00
Bénéfice net..........$101,142 95
Réserve pour couvrir les pertes..........23,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77..........$78,142

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse..........$319,082
Comptes en voie de recouvrement..........31,114 11
Effets à recevoir, en garanties..........465,537 60
Effets à recevoir pour primes..........22,013 79
Actions de banques et autres actions..........233,525 16
Bons de ville, d'Etat et autres bons..........148,122 23
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana..........5,000 00
Bons de l'Odd Fellows Hall Association..........5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans..........2,500 00
Propriétés foncières..........77,010 21
Total..........$1,282,908 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans,

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 19 mai 1877.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000) et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($289,588 97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.

ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOS, F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

John I. Noble,	T. Lytt. Lyon,
John Caffe,	Samuel H. Boyd,
Richard Milliken,	Joseph McElroy
J. I. Warren,	W. J. Behan,
R. T. Buchner,	S. F. Eshleman,
Sam'l Friedlander,	Wm. C. Black,
A. A. Yates,	Charles Chaffe,
John I. Adams,	L. C. Jurey,
Isaac Scherck,	Wm. Hartwell,
R. M. Walmsley,	C. J. Leeds,
A. H. May,	A. T. Janin,
S. H. Snowden,	Jos. Bowling,
A. M. Bickham.	

22 mai—1mois.

ETAT DE SITUATION DE LA Banque des Citoyens de la Louisiane,

CAPITAL ACTIF,

A la clôture des affaires du 31 Janvier 1877.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes..........$ 914,797 14
Propriétés foncières (valeur actuelle)..........847,677 44
Dette suspendue (valeur actuelle)..........185,916 64
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($200,000 à 60 c.)..........120,000 00
Autres bons et actions..........41,424 84
Département des actions hypothécaires..........775,280 14
Change étranger et change américain..........$327,242 73
Monnaie courante et espèces..........804,841 41
— 1,134,084 14
— $4,036,186 63

PASSIF

Dû aux déposants..........$1,641,239 33
Dû à des banques et à des banquiers..........181,255 63
Dividendes non payés..........914 00
— 1,822,498 28
Profits et pertes..........$ 156,691 64
Capital..........1,500,000 00
— $1,666,691 64
— $4,036,186 65

Salér— JAS. J. TARLETON, Caissier.

LA BANQUE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIETE DE LA VALLEE DU MISSISSIPPI — DEPARTEMENT AMERICAIN.

Bureaux dans la bâtisse de la Banque de l'Etat, au No 33 de la rue du Camp.

Hon. JEFFERSON DAVIS, Président.
CYRUS BUSSEY, Premier Vice Président.
W. C. BLACK, Second Vice-Président.
S. H. KENNEDY, Trésorier.
C. E. FENNER, Avocat.
WALTER V. CROUCH, Secrétaire.

—DIRECTEURS.—

Cyrus Bussey,	E. B. Wheelock,
W. C. Black,	Scott McGehee,
Thomas A. Adams,	Chas. G. Johnson,
S. H. Kennedy,	Louis A. Wiltz,
J. B. Hood,	A. J. Gamille,
Adam Thomson,	W. E. Lyman,
John Chaffe.	E. C. Palmer.

ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL —DU— Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

(Société d'Assistance et de protection mutuelle des commis de banques et de compagnies d'assurance.)

Pour l'année expirée le 14 juin 1876.

En caisse le 10 juin 1875..........$2,779 1
Reçu dans l'année, pour quotités..........1,704
" " " pour initiations..........15
" " " pour intérêts sur les dépôts..........123 1
$4,621 3

—Déboursements dans la même période.—

Secours aux malades..........$ 311
Salaire du portier..........23 50
Frais d'impression..........63
Commission du percepteur..........139
Comptes de gaz, &c..........
A la mort de deux des membres dont un est mort avant notre dernier rapport annuel..........$599 67
Et un depuis..........557 53 1,157 1,72

En caisse actuellement..........

Nous avons perçu, depuis notre organisation (en juin 1872) pour quotités, initiations, intérêts sur les dépôts..........$10,415 25

Et avons payé pour loyer de la salle, la première année..........$249
Pour le mobilier..........266 66
Impressions, commissions, salaire de portier, &c., &c..........926 90
— 1,325 56 10,415 25 2,806

Payé pour secours aux malades..........738
Payé à la mort de membres..........4,859 20 7,532 75
$2,896 50

Nombre de membres actifs inscrits sur la liste le 10 juin 1875..........54
Admis depuis lors..........3
57 membres.

Démissionnaires..........5
Morts..........2
Expulsé..........1 7

Actuellement sur la liste..........50 membres

—OFFICIERS—

AUG. SALAUN, président,
BENJ. FLORANCE, vice-président,
A. DELPEUCH, secrétaire et trésorier,
EUGENE F. ABCIA,
P. O. KORNBECK,
L. SERE,
PAUL BLANC,
J. E. CASSARD,
J. T. WINNEMORE,
GEO. E. FORSTALL,
L. CUCULLU.

Conseil d'administration.

15juin—1m

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875..........$1,771 71
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875..........5,348
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875..........$3,198 53
Escompte billets payés avant l'échéance..........7 71
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière..........

Bénéfice net..........
$7,137 98 $7,137

L'actif.

Billets ainsi qu'annuellement garanti par première hypothèque et privilège de vendeur..........$54,906 77
Propriétés foncières..........9,450 25
Comptant: A la banque nationale de l'Etat..........$1,681 61
Entre les mains des Etats Unis..........114 25 1,518 67
Effets à recevoir..........7 160 11
Divers débiteurs..........590 77
Installations..........1,000 00
Intérêt courant..........254 25
— 104,177

Actions payées en plein..........73,150 00
Actions payées en partie..........8,792 33
Scrip..........6,539 00
Dividende No 1 non-réclamé..........127 38
Effets à payer..........450 00
Divers créanciers..........463 73
Surplus de l'actif..........15,479 104,177

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ
Président.
A. SAULET,
Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 oct. A. D. 1875.

S. LEGARDEUR.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 121 de la rue Gravier.

— Assure contre —

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES.

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. ELMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale

Primes reçues..........$152,122 15
Pertes par incendies sur mer et rivières payées..........$34,667 62
Réassurances, réfactions (rebate), Dépenses, etc..........
— 156,281
$55,116)

Profit et Pertes..........$74,878

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 15 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	J. Katz,	Louis Schneider
A. Elmer Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
N. A. Baumgar-	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
den,	F. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Hicke,	S. I. Mantz,
J. K. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	H. Pohlmann
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert
E. Weissenbach,	H. E. Gogreve,	F. Reder,
R. Wilderman		

Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYE..........$500,000.

EXTRAIT DU VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL POUR 1876.

Montant net des primes expirées, escompte et intérêt..........$ 407,958 88
Pertes, dépenses, taxes, etc $ 277,207 94
Réserve, $10,000 et dividende sur le capital 10 pour cent 59,547 47 $336,755 41

Bénéfice net..........$ 71,203 59

Actif de la Compagnie, évalué à ce qu'il rapporterait sur le marché, au comptant, Actions, Bons, prêts, effets à recevoir..........$398,589 73
En caisse et primes en devoir recouvrement..........136,698 43
$535,288 21

Dividende payé sur les actions, dix pour cent par an et, sur les polices participantes, vingt pour cent payables comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Toutes les pertes sont réglées sans retard, à des conditions libérales, aux bureaux de la Compagnie No 53 de la rue du Camp.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.

JNO. G. GAINES,	JAMES I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	D. A. CHAFFRAIX
R. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	L. ALCUS,
CHAS MACREADY,	SCOTT MCGEHEE,
W. E. SEYMOUR,	GEO. JONAS,
JESSE S. FLOWER,	D. FATJO,
J. WEIS,	T. L. AIREY,
B. W. TAYLOR,	R. E. CRAIG,
O. MORRIS.	SAM'L L. BOYD.

Société d'assistance mutuelle des garçons restaurateurs, incorporée le 23 octobre 1873

Rapport du Comité d'Administration et des Finances, approuvé à la séance du 7 mars:

Après déduction des dépenses jusqu'à ce jour
En caisse..........$226 10
En banque..........899 05

Reconnaissances:
Un billet dû à la Société..........$24 00
" "..........20 00
Quotités dues jusqu'au 1er avril..........56 00
Propriété du tombeau et immeubles..........450 00 $550 00

Total..........$1,725 15

Etat actuel de la Société:—Membres actifs, 29—Membres honoraires, 24—Rayés 10—Décédés 2.

Officiers pour l'an 1877.

Président—PAUL ROQUES,
Vice-Président—M. PIZZINI,
Secrétaire—ERNEST DOMERGUE,
Assistant-secrétaire—LEON PETIT,
Trésorier—M. VANDERBANK,
Par ordre du Président,
ERNEST DOMERGUE, Secrétaire.

A une séance extraordinaire, la motion a été faite et adoptée à l'unanimité pour admettre les BARKEEPERS qui désirent s'adjoindre à la Société en se conformant à la constitution et aux règlements. Une autre motion a été adoptée fixant à cinq piastres le contingent à payer pour l'admission. MM. les garçons restaurateurs et barkeepers sont invités à faire leur demande pour admission.

Pour plus amples renseignements s'adresser au Président coin Canal et Bourbon

30 mars—6f

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general that he has removed his office from No 24 Exchange Alley between Bienville and Custom house streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

JOHN T. DUFOUR.

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.

OFFICE—No. 73, CHARTRES STREET.

TERMS:

Rates of subscription—Daily, per annum, $16; half-yearly, $8; quarterly, $4 50.

Price of the Paper—Single copies, Five cents.

Weekly—Per annum, $5; half-yearly $2 50, quarterly, $1 25. Single copy. 10 cts.

For New York direct.

The Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers:
NEW ORLEANS, CORTES,
HUDSON, KNICKERBOCKER.

The steamship KNICKERBOCKER,
Kemble commander

Will leave her wharf, foot of Toulouse street,

Thursday, Nov., 22 at 8 A. M.

Insurance on cargo by this line 3|4 per cent.

Cabin Passage $50.
Steerage — 25.
Excursion tickets 80.

Freight for LIVERPOOL, BREMEN and HAVRE taken by this line, and through Bills of Lading given for the same.

For freight or passage apply to
ALFRED MOULTON,
my 4—1y 41 Carondelet Street.

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT —OF THE— CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY,

NEW ORLEANS, May 19, 1877.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th April 1.

Fire premiums..........$188,068 51
Marine premiums..........29,315 95
River premiums..........81,924 25
—$ 2

Earned premiums, less re-insurance and return premiums..........2

Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say:
Fire losses..........$67,335 60
Marine losses..........7,295 41
River losses..........25,510 20
—$100,121

Taxes, expenses, discount in lieu of participation &c..$51,892 58
Less rents, salvage savings, etc..........11766 72
—$40,125 —$14

Gross profits..........$ 87,978

Of which $56,587 25 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets

The Company have the following assets—
Bills receivable..........$69,648 38
Loans on Bond and Mortgage 55,943 23
—$ 24,591 70
Loan on Call..........$74,554 15
Cash..........62,846 71
—$ 128,400 86
City Bonds..........72,055 00
Bank and other Stocks..........83,415 63
Real Estate..........129,544 66
Premiums in Course of collection and Suspense Account..........42,415 94

Total asset..........$581,422 79

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President
HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.

W. B. KLEINPETER,
Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT: Capital Stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edw'd J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levy,
Simon Forcheimer,	Wm. H. Matthews,
Joe. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edw'd Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno. E. King,	Henry M. Preston.
	J. J. Irby.

22 mai—

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company,

Up to December 31, 1876.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums..........$325,279
Marine premiums..........62,024 91
River premiums..........42,230 56
Total amount of premiums..........$429,534 55
Less unearned and return premiums..........95,752 94
Net earned premiums..........$333,751 62
Add interest and discount..........24,647 27
$358,639 03

Deduct—
Fire losses..........$99,452 74
Marine losses..........62,182 90
River losses..........24,746 80
Net losses..........$186,382 44
Reinsurances..........$15,837 08
Rebate..........46,452 18
Board of Underwriters, general expenses, State and city taxes..........52,620 22
— 117,909 65
$304,272 06
Reserve for unsettled claims..........25,000 00
$329,272

Net profits for 1876..........$29,156 93

ASSETS OF THE COMPANY

Valued at their cash sale value

Real estate..........$118,183 77
United States Bonds, City Railroad Company, city and J. and G. N. E. R. firs mortgage, bank and insurance stocks..........155,200 9
Bills receivable (premiums)..........11,755 24
First mortgage notes and pledge notes..........192,760 06
Cash in bank..........28,975 79
Premiums in course of collection..........47,252 95
Amounts due by insurance companies..........8,207 82
$574,418 63

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company, to value the assets of said company at their present probable Market value, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, is true and correct, to the best of our knowledge and belief.

New Orleans, 12th January, 1877.

W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHREIBER.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 17th day of January, A. D. 1877.

JOHN L. LARESCHE,
Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent. on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the first Monday of February next.

J. W. HINCKS, Secretary.
January 15, 1877

DIRECTORS:

Ernest Merilh,	H. Gally,
Charles Lafitte,	Wm. Van Benthuysen,
Charles E. Schmidt,	Jules Aldigé,
Charles J. Leeds,	W. A. Bell,
D. Fatjo,	Pierre Pouts,
A. Schreiber,	J. Tuyes,

jany 19—

Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Co.,

A la clôture des affaires du jeudi 22 mars 1877.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes..........$ 773,341 11
Actions, bons et hypothèques..........225,104 69
Propriétés foncières..........52,000 0
Caveaux des safe deposits..........50,000 00
Dépenses et taxes payées..........8,230 00
Dû par des banques et des banquiers éloignés..........4,740 73
Change américain..........64,605 52
Echange pour le Clearing House..........$51,694 33
Or..........11,154 50
Papier-monnaie..........152,111 50 214,960 33
1,411,045 09

PASSIF.

Capital nouveau..........$250,000
do ancien..........150,000 400,000 00
Surplus..........10,000 00
D'autres bénéfices non-partagés..........36,342 30
Dû à des banques et des banquiers éloignés..........97,904
Dépôts individuels (département des billets payables sur demande)..........445,582
do (département des épargnes)..........384,232
Certificats dits time certificates..........36,881 00 [illegible]
1,411,045 0

Je certifie que le tableau qui précède est exact.

J. S. WALTON,
Caissier

ASSURANCES.

Merchant's Mutual Insurance Company

OF NEW ORLEANS.

104..........CANAL STREET..........104

23d ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 21, 1877, including unearned premiums of the previous year,—

On Fire Risk..........$361,296
On Marine Risks..........24,472
On River Risks..........25,697

Total Premiums..........411,449
Less Unearned Premiums..........115,115

Net Earned Premiums 21st May, 1877..$296,334
Losses paid:
On Fire Risks..........$117,867 9
On Marine Risks..........17,062 60
On River Risks..........3,556 77
Taxes and expenses, less int'rst 25,894 33
Reinsurances and return Premiums..........16,124 03 183,511

Profit..........$110,020 16

The Company have the following assets—

Real Estate..........$255,079 4
City Bonds..........110,419 50
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds..........169,235 56
Notes secured by mortgage..........214,942 08
Notes secured by pledge..........42,307
Bills receivable..........75,164
Premium in course of collection..........49,027
Cash on hand..........77,007
1,026,244 22

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 21st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders, on demand interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. Z. RELF,	D. FATJO,
HY. BEEBE,	P. FOURCHY,
M. W. SMITH,	J. J. FERNAN
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
	CHAS. LAFITTE.

8 juin

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No. 104 rue du Canal.

SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 Janvier 1877.

CONFORMÉMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1876.

Primes sur les risques de feu..........$326,140 9
Primes sur les risques de mer..........62,479 73
Primes sur les risques de rivières..........29,696 14

Total des Primes..........$421,116 77

En moins:
Primes sur risques non expirés..........$107,974 06
Primes remboursées..........1,292 82
— 109,270

Primes nettes acquises..........$311,84

A ajouter:
Intérêts..........4,456 51
Profits et pertes..........6,276 09
— 11,564
7,407 68

Pertes payées
Sur les risques du feu..........$ 97,741 74
Sur les risques de mer..........22,064 3
Sur les risques de rivière..........10,896 19
Pertes ou litige..........5,145 44
Pertes non ajustées et ajustées et non échues..........46,465 82
— 182,313 44
Réassurances..........15,066 2
Réfaction (rebate)..........
Commissions d'agences..........
Dépenses d'agences..........4,508 21
Taxes et licenses..........7,867 55
Dépenses de bureau..........27,004 55
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, &c..........6,823 67
— 225,309

Bénéfice net..........$ 42,098

ACTIF.

Dépôt au Germania National Bank..........$ 47,557
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat..........22,173
Entre les mains d'agents aux E. U. et en Europe..........21,55
Certificats de dépôt et de dette du New Orleans National Banking Assoc., non $55,485 94 évalués à..........28,997
Effets à recevoir pour primes..........
Prêts sur hypothèques..........123,934
Prêts sur nantissements..........14,900
Effets à recevoir..........17,435
Bons..........58,422
Actions..........26,137
Primes en voie de recouvrement..........43,614
Propriétés foncières..........74,334
Dû par divers..........6,484
Bons des Etats-Unis..........19,932 66

Total..........$562,417

PASSIF.

Capital payé en plein (actions de $20)..........$296,555
Effets à payer..........1,455 66
Dividendes non réclamés..........1,502 00
Primes sur risques non expirés..........107,973 06
Pertes non réglées..........51,611 16
Dû à divers..........5,317 95
Fonds de réserve..........15,894 05 — 500,21

Surplus..........$62,096

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nlle Orléans.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 15me jour de janvier 1877.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire Publ.

Le 15 janvier 1877, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende d'intérêt de DIX POUR CENT, pour l'année expirée le 31 décembre 1876 sur le capital de $20 par actions.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

A J GOMILA,	PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM,	E M SCOTT,
J B CAMORS,	HENRY NORMAN,
I K SMALL,	WM A BELL,
J PLAISENT,	JOHN DYMOND,
L J WEBSTER,	M MUSSON.

17janv—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle Orléans.

VINGTIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurances de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publiée conformément à la charte:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1877:
Primes d'incendie..........$70,980 15
Primes de rivières..........11,085 36
Primes de mer..........6,971 42
$89,036 93
Moins primes rendues..........781 90
$87,252 93

Pertes payées pendant l'année:
Pertes de feu..........$23,025 62
Pertes de rivières..........7,190 64
Pertes maritimes..........5,575 49
$45,796 75
Réassurances..........1,607 84
Loyer..........600 00
Taxes..........910 00
Escompte (Rebate)..........8,977 28
Dépenses, moins escompte et intérêt..........10,756 63
Réserve pour risques non terminés..........15,000 00
$88,577 55

Actif de la Compagnie:
Prêts garantis par nantissement..........$9,963 27
Prêts garantis par hypothèque..........16,250 00
Billets à recevoir pour primes..........5,929 85
Stock, bons et autres effets..........144,071 74
Propriété foncière..........11,967 20
Primes en voie de collection..........16,407 06
Argent en caisse..........9,624 95
$214,202 75

L'état de situation ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans,

Signé et juré devant moi, ce 14ème jour de mai 1877.

JAS. FAHEY, Notaire.

Directeurs.

V. MAIGNAN,	H. GALLY,
A. BONNECAZE,	J. RAYLE,
R. SALOY,	A. E. BROUSSEAU,
H. LABASSE,	L. D. LARFY,
	A. CHIAPELLA.

16mai—1aam, 1f p sem

Hibernia National Bank.—Nlle-Orléans 17 juin 1876.—A un meeting du conseil des Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Pourraine et A. Yorke ayant été offerte et acceptée, MM. John I. Adams, I. C. Morris, Andrew Stewart et Adam Thomson ont été élus pour l'année courante.

M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. I. C. Morris a été élu président à l'unanimité.

La direction est maintenant composée comme suit:

I. C. MORRIS,	JOHN I. ADAMS,
EMILE GAUCHE,	P. IRWIN,
ANDREW STEWART,	THOS. SMITH,
	ADAM THOMSON.

JOHN G. DEE